



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Ligne directrice relative à l'application de l'arbre décisionnel sur les traitements de semences insecticides (TSI) dans le maïs et le soya

L'arbre décisionnel suivant vise à guider l'agronome dans sa prise de décision de recommander ou non un TSI. Le diagnostic agronomique relatif à cette prise de décision par l'agronome doit se faire avant l'achat des semences à l'automne, à l'aide de [l'outil VFF QC](#) et des historiques des données de dépistage (si elles existent déjà). Selon les situations, au printemps suivant, l'agronome devra effectuer des dépistages pour valider la présence des ravageurs des semis et/ou évaluer la levée du maïs et du soya. Ces données, en plus des résultats de l'outil VFF QC, pourront affiner le diagnostic pour les prochaines années. Les observations doivent être classées dans le dossier du client afin de bâtir un historique des données en phytoprotection de l'entreprise agricole. De plus, il est fortement recommandé que les résultats de dépistage soient soumis dans l'outil VFF QC pour améliorer le modèle d'évaluation du niveau de risque.

Cette sous-section constitue une synthèse de [la grille de référence](#) et elle résume les principales étapes de l'application de l'arbre décisionnel menant à la recommandation ou non d'un TSI. L'arbre décisionnel concerne que les VFF et la mouche des semis.

ÉTAPE 1 Identifier les besoins et les objectifs en phytoprotection de l'entreprise agricole	ÉTAPE 2 Analyser l'historique des données de l'entreprise agricole	ÉTAPE 3 Évaluer le niveau de risque relatif à la présence des VFF à l'aide de l'outil VFF QC	ÉTAPE 4 Identifier les facteurs de risque pour la mouche des semis	ÉTAPE 5 Évaluer la levée du maïs et du soya et effectuer le dépistage des VFF	ÉTAPE 6 Effectuer une mise à jour de la stratégie sur l'utilisation des TSI
<p>À l'automne, dans tous les cas, il faut rencontrer le client avant l'achat des semences pour le printemps suivant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le plan de ferme, identifier les champs qui seront en maïs et/ou en soya. Discuter des besoins et des types de semences dans ces cultures. 	<p>Analyser les données relatives à la phytoprotection et aux régies des sols et des cultures, avant la saison de vente des semences (automne).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consulter le registre des interventions phytosanitaires. - S'il existe, analyser l'historique des données de dépistage des ravageurs des semis pour chaque champ ou groupe de champs (historique des infestations et des dommages). - Considérer la régie des sols (ex. : travail du sol, gestion des résidus, application des engrais organiques) et la régie des cultures (ex. : rotation des cultures (précédentes et subséquentes), cultures de couverture, bande riveraine). - Documenter les facteurs de risque des champs de maïs et de soya de l'entreprise agricole associés aux VFF et à la mouche des semis. 	<p>Dans le maïs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le niveau de risque (faible, modéré, élevé) relatif à la présence de VFF, avant la période de la vente des semences à l'automne. - Si le niveau de risque est élevé dans le maïs pour le VFF, l'utilisation d'un TSI est justifiée. L'agronome doit élaborer et signer une recommandation. <p>Dans le soya</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas utiliser l'outil VFF QC et passer à l'étape 4. 	<p>Dans le maïs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si le niveau de risque est modéré ou faible pour les VFF, identifier et documenter les facteurs de risque associés à la mouche des semis qui pourraient justifier un TSI. - Risque faible pour les VFF, considérer uniquement les facteurs de risque pour la mouche des semis pour établir le diagnostic agronomique. - Risque modéré pour les VFF, considérer l'ensemble des facteurs de risque pour les VFF et la mouche des semis pour établir le diagnostic agronomique. - Selon les facteurs de risque, établir le diagnostic agronomique justifiant le TSI. <p>Dans le soya</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et documenter les facteurs de risque associés à la mouche des semis qui pourraient justifier un TSI. - Selon les facteurs de risque, établir le diagnostic agronomique justifiant le TSI. 	<p>Au printemps suivant, suivi de la levée du maïs et du soya. Poursuivre le dépistage des VFF, selon le niveau de risque.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documenter les causes de la mauvaise levée des cultures. - Bâtir un historique des données de dépistage et des dommages observés. - Consigner les données de dépistage dans le dossier client. 	<p>À l'automne, avant l'achat des semences pour la saison suivante, effectuer une rétroaction afin d'ajuster la stratégie sur l'utilisation des TSI en fonction de l'ensemble des observations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommander les méthodes de prévention et de lutte alternatives possibles à mettre en place, selon la situation et les objectifs de l'entreprise agricole. - À la prochaine saison de culture, effectuer un suivi de la stratégie sur l'utilisation des TSI adoptée visant à réduire le niveau de risque, s'il y a lieu, de la présence des VFF et de la mouche des semis.

Arbre décisionnel sur les traitements de semences insecticides dans le maïs et le soya (VFF et mouche des semis)

Outil VFF QC-Maïs

Moins de 5% des champs ont des populations de VFF qui engendrent des dommages aux plantules de maïs. L'utilisation de TSI de maïs ne doit être recommandée qu'en dernier recours et seulement si le risque est élevé.

